

sanglantes dépouilles. Et si la science vient leur mettre un prix, elles passeront des mains du bourreau sur la table de dissection, et plus tard les eaux de nos rivières en rouleront les informes débris. Tout sera dit alors. Eh ! bien, du temps des Pénitents, les chirurgiens, auxquels il était permis de disséquer les corps des suppliciés, étaient obligés d'en rapporter les morceaux afin qu'ils fussent enterrés et de faire célébrer, en outre, un service ou dire des prières pour le repos des âmes de ces malheureux.

Dans un sentiment plein d'une douce commisération envers les criminels, on avait coutume, pour désigner leur mort infamante, d'employer cette locution : *Mort à Saint-Pierre et enterré à la Platière*. Et cela parceque la place des Terreaux, où avait lieu le supplice, appartenait à la paroisse Saint-Pierre, et que la chapelle de la Miséricorde, où se faisait l'inhumation, se trouvait sur la paroisse de Notre-Dame de la Platière. La religion, qui aime et pardonne, avait passé par là. On sent ici sa pieuse et douce influence, influence bien plus grande pour prévenir le crime que tout le hideux et sanglant spectacle offert à la foule au jour d'une exécution ! L'échafaud n'a jamais été et ne sera jamais un moral enseignement. C'est un aliment jeté à l'active curiosité du peuple, à son incessant besoin d'émotions.

La compagnie de la Miséricorde restait chargée du soin d'aller enlever les soldats fusillés d'après les condamnations des conseils de guerre.

Ce n'était point par esprit de pénitence que Messieurs les Confrères agissaient ainsi, mais c'était dans un but tout de